-

Promotions

[1]

AGIR POUR L'EQUITE ET LA TRANSPARENCE :

CE QUI CHANGE AVEC PPCR, CE QUI POSE PROBLEME AVEC LES AVIS, VADE RETRO PPCR ? et UNE ENQUETE EL LIGNE !

Notre nouveau document sur ce dossier : lire ici [2]

Notre enquête départementale : remplir ici [3]

Tout d'abord, nous devons faire le point sur l'évolution des inspections et de la notation pour les promotions.

Pendant des dizaines d'années, nos promotions se sont faites tout au long de notre carrière par des passages d'échelons qui n'avaient rien d'automatique. En effet pour chaque échelon, il y avait 3 vitesses : un GRAND CHOIX pour 30% des promouvables, un CHOIX pour 5/7° des promouvables et l'ancienneté pour les derniers. Concrètement cela se traduisait par 25% de promus au Grand choix, 50% au choix et 25% à l'ancienneté. Et surtout cela se traduisait par une progression la plus rapide en 20 ans pour atteindre le 11° échelon et de 30 ans pour un passage à l'ancienneté soit 154 361 euros de différence et sans parler de conséquences pour la retraite!
Lors des dernières promotions avec l'ancien système : sur les 177 promouvables au 11° échelon,
l'Ancienneté Générale de Service des 77 promus était de plus de 31 ans et celui des 100 non-promus de 26 ans et 6 mois !

Ces vitesses étaient déterminées par la note obtenue lors des inspections.
De nombreuses inégalités découlaient de ce système :

> une note très variable entre un IEN et un autre : une enquête réalisée par le SNUipp-FSU37 en 2009 avait montré une différence de plusieurs points lors de la première inspection entre les IEN d'Indre et Loire. Tout simplement parce que des IEN notaient moins bien que d'autres pour une même appréciation. Cette note poursuivait le collègue toute sa carrière!
Cette enquête avait amené l'IA à mettre en place une grille départementale indiquant la note à attribuer en fonction de l'avis de l'IEN.
> Des notations très variables entre les départements pouvant donc pénaliser les ineat venant de départements qui notaient moins bien.
> Une fréquence d'inspection (normalement tous les 4ans : donc 6 inspections en moyenne) variable d'un IEN à un autre avec pour conséquence une note qui évoluait moins vite si l'IEN ne respectait pas le calendrier.
> Des inspections se faisaient dans un échelon juste avant une promotion à l'ancienneté : l'augmentation de note n'avait finalement aucun impact!

CE QUI CHANGE AVEC PPCR

> une carrière en classe normale qui se déroule en 24 ou 26 ans maximum. 2 accélérations d'1 an au 6° et 8° échelon pour 30% des promouvables.
Donc sur une promotion de 100 PES en imaginant que ce soient les mêmes qui soient boostés les 2 fois : 70 collègues seront au 11° échelon au bout 26 ans et les 30 autres 2 ans plus tôt.
> 2 rendez-vous de carrière qui se déroulent au même moment pour toutes et tous dans toutes les circonscriptions mais aussi dans tous les départements.

> Les rendez-vous de carrière sont pris en compte pour les promotions au 7° et 9° échelon.

CE QUI POSE PROBLEME AVEC LES AVIS DONNES PAR L'IA37 !

Faute de critères publiés et transparents, de nombreux collègues ne comprennent pas leur avis. Nous l'avons dénoncé dans notre courrier à l'IA37 en date du 15 novembre 2018 : « Lors de la CAPD du 8 novembre 2018, vous avez indiqué 28 recours dont une dizaine que vous prendriez en compte à la suite de « problèmes techniques ». Il semble s'agir de situations de collègues qui ont fait un recours au regard de nombreuses incompréhensions : des collègues ayant validé toutes les compétences ont un avis "à consolider" et d'autres avec des compétences validées en nombre identique ont un avis "excellent" ou "très satisfaisant" par exemple. Mais, il semble y avoir aussi des différences entre les circonscriptions : certains IEN mettant en grande majorité des appréciations « excellentes » et d'autres beaucoup moins! En fait, nous retombons dans les dérives d'avant 2009 !

C'est pourquoi, le SNUipp-FSU37 demande la publication d'une grille départementale indiquant l'avis final de l'IA en fonction des appréciations et une équité de traitement entre les circonscriptions.

Pour y arriver nous devons pouvoir montrer à l'IA l'injustice de ses choix et pour cela, nous vous appelons à remplir une enquête en ligne en nous indiquant votre circonscription, le nombre d'appréciations que vous avez eu et l'avis de l'IA.

POUR SE FAIRE ENTENDRE : RENSEIGNEZ NOTRE ENQUETE EN LIGNE remplir ici [3]

VADE RETRO PPCR ?

Nous l'affirmons à nouveau PPCR (voir notre guide 2018-19) est une avancée importante pour nos carrières et il limite le poids de l'inspection dans le déroulement de nos promotions. Le SNUipp-FSU demande une déconnexion totale du lien entre les inspections et nos promotions. Pour cela, il faut des promotions à la même vitesse pour tous et la plus rapide possible. La place du mérite est trop aléatoire comme en témoignent les recours actuels sur les avis. Les temps d'inspection doivent être justes, équitables avec des règles transparentes.

Certains prétendent devant l'IA, le Recteur, le Ministre et la profession que PPCR est responsable de tous les maux.
Est-ce qu'avoir trois fois moins d'inspection rend le poids des inspections plus important et plus insupportable ?
Est-ce que les 3.686 milliards d'euros consacrés, dans le cadre de PPCR, à l'amélioration des salaires et des carrières sur 5 ans (source assemblée nationale) seraient à dénoncer ?
Le SNUipp-FSU s'est battu pour ces améliorations, comme pour l'ISAE, et préfère, lui, s'engager fortement à leur défense et contre les choix de ce gouvernement : blocage du point d'indice, retour du jour de carence, retour à plus de mérite, et moins de règles équitables et transparentes qui sont sources de division de la profession.

La question salariale et les conditions de travail qui en découlent sont à ce point importantes, qu'il convient d'agir, dans l'unité, pour des améliorations.

URL source: http://www.snuipp37.fr/snu2/ppcr-avis-rendez-vous-carri%C3%A8re-au-6%C2%B0-8%C2%B0-%C3%A9chelon

Liens
[1] http://www.snuipp37.fr/snu2/ppcr-avis-rendez-vous-carri%C3%A8re-au-6%C2%B0-8%C2%B0-%C3%A9chelon
[2] http://www.snuipp37.fr/snu2/sites/default/files/files/snu/doc_avis.pdf?676
[3] http://www.snuipp37.fr/snu2/enqu%C3%AAte-avis-carri%C3%A8re